



Code de vie 2025

Camp de jour de Saint-Eugène-de-Ladrière

Pour favoriser la bonne conduite des enfants, nous vous demandons de lire le Code de vie du camp de jour avec votre enfant afin qu'il suive ces règlements forts simples.

1. Aucune forme de violence (physique ou verbale) n'est tolérée.

« Je me contrôle dans mon langage et mes actions. »

2. Un langage respectueux est de mise en tout temps.

« Je fais attention à mes paroles quand je parle aux moniteurs et à mes amis. »

3. Respecter la propreté des lieux intérieurs et extérieurs.

« Je me ramasse en tout temps sans qu'on me le demande. »

4. Respecter le matériel. Tout objet brisé volontairement devra être remboursé par le parent.

« Je fais attention au matériel qu'on me prête (ballons, frisbee, etc.). »

5. Respecter les règlements et consignes de tous les jeux, sorties et activités.

« Je suis les règles de sécurité en tout temps ainsi que les règlements des jeux. »

6. Ne jamais quitter son groupe sans l'autorisation d'un animateur.

« J'avise toujours mon animateur quand je quitte le groupe (ex : toilette, collation, etc.) »

Pour les parents

Aucune agression verbale ou physique ne sera tolérée envers les moniteurs. Les commentaires constructifs seront toujours permis sur un ton civilisé mais si vous avez des insatisfactions majeures, nous vous demandons de vous adresser au coordonnateur du camp de jour, Catherine Sirois.

Dans la mesure où l'une de ces règles n'est pas respectée, les conséquences suivantes pourront être appliquées :



1- Un premier avertissement est donné par le moniteur.

2- Un deuxième avertissement est donné par l'animateur et l'enfant est retiré de l'activité pour quelques minutes (à la discrétion des moniteurs);

3- Au troisième avertissement, la coordonnatrice entrera en contact avec le parent et l'enfant sera retiré du camp de jour pour une durée de 24 h.

4- Si, suite à une suspension externe, l'enfant ne se conforme pas au Code de vie, l'enfant peut se voir renvoyer du camp de jour, du service de garde et des sorties pour l'été.

Pour les étapes 3 et 4, les parents seront informés préalablement dans un délai raisonnable.

Veuillez prendre note que selon la gravité de l'événement et de façon exceptionnelle, il est possible que la conséquence 3 soit directement appliquée (sans avoir passé par les étapes 1 et 2).

IMPORTANT : Veuillez prendre note que nos monitrices sont formées pour faire de l'animation de groupe ou des interventions mineures seulement. Les enfants qui présentent un gros problème de comportement qui nécessitent des interventions ou de la surveillance un pour un pourraient être retirés du camp de jour.

Je, _____, parent ou tuteur légal de l'enfant, déclare avoir lu le code de vie et m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Nom du parent en lettres moulées : _____

Signature du parent : _____

Date : _____